

Ventes – Barème à compter du 29 Octobre 2018

*Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)*

Prix de vente	Honoraires TTC	Honoraires HT
De 00.000 à 50.000 €	5 000 €	4 180 €
De 50.001 à 150.000€	(0.92) 8.00 %	6.69 %
De 150.001 à 250.000€	(0.94) 6.00 %	5.02 %
De 250.001 à 650.000€	(0.95) 5.00 %	4.18 %
Au-delà de 650.001 €	(0.96) 4.00 %	3.35 %

**Transaction sur vente garage**

**3 000 €**

**2 529 €**

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter Novembre 2017

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989, les baux de meublés, les baux professionnels, les baux commerciaux :**

**Honoraires de location :**

- Visite du logement, Constitution du dossier de candidature, Rédaction du bail : **10.00 € / m<sup>2</sup>**

- Etat des Lieux : **3.00 € / m<sup>2</sup>**

Cette rémunération est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur.